

Séminaire

LES NOUVEAUX DEFIS DES FONCTIONS D'ARBITRE

Jeudi 5 Juillet 2012 - 9h00-13h00

Chambre de Commerce Internationale—38 Cours Albert 1er—Paris 8ème

PROGRAMME

- 08h30 Accueil et enregistrement des participants
- 09h00 PROPOS INTRODUCTIFS
François GEORGES, Délégué Général, ICC France
- 09h05 PRÉSENTATION DU SÉMINAIRE
Béatrice CASTELLANE, Avocate, Cabinet Castellane

1. OBLIGATION DE RÉVÉLATION : LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS JURISPRUDENTIELLES

- 09H15 I. La *"notoriété de la situation de l'arbitre"* réduit-elle l'obligation de révélation ?
Nathalie MEYER FABRE, Avocate, Cabinet Meyer-Fabre
- II. Faut-il révéler les liens entre arbitres d'un tribunal arbitral ?
Roland ZIADÉ, Avocat, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton
- III. Le sens du devoir de révélation de l'arbitre
Laurent JAEGER, Avocat, Orrick Rambaud Martel

10h45 PAUSE

2. CONSEQUENCES EN MATIÈRE D'INDÉPENDANCE DE L'ARBITRE

- 11h00 I. Le rôle de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale dans la nomination des arbitres
Emmanuel JOLIVET, Conseiller Général, Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI (à confirmer)
- II. Déclaration d'indépendance et responsabilité de l'arbitre
Benoit LE BARS, Avocat, Cabinet Lazareff Le Bars
- III. Le point de vue de l'utilisateur
Jean-Claude NAJAR, Directeur juridique, General Electric France

12h40 SYNTHÈSE DES TRAVAUX ET CONCLUSIONS

Carole MALINVAUD, Présidente de la Commission Arbitrage d'ICC France, Avocate,
Gide Loyrette Nouel